

Caisse de Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine

Décision CILMSASA2011005 concernant un traitement de données à caractère personnel relatif à l'édition des fichiers Protocole Déclarations de Salaires MSA issus des services Web SEF-DS (PROTDS).

Le Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine,

Vu la loi du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée en dernier lieu par la loi N° 2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractères personnel et modifiant la loi N° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu l'article 22 de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004 relatif à la nomination d'un CIL (Correspondant Informatique et Libertés), autorisant celui-ci à donner son accord pour la mise en œuvre de traitements ne présentant pas de risques manifestes pour les personnes ;

Vu l'accord du Correspondant Informatique et Libertés de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine n° CILMSASA2011005 en date du 4 Février 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Il est créé au sein de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine, un traitement automatisé permettant l'impression des fichiers Protocole Déclarations de Salaires MSA issus des services Web SEF-DS.

Article 2

Les données principales concernées par ce traitement sont :

- Coordonnées employeurs
- Numéro INSEE du/des salariés
- Nom et Prénom du/des salariés
- Date de naissance du/des salariés
- Informations concernant les évolutions de contrat du/des salariés
- Heures et salaires déclarés par mois et par salarié
- Total des salaires bruts
- Montant CSG-CRDS

Article 3

Les destinataires de ces informations sont :

-les responsables et gestionnaires du service Cotisations sur Salaires de la CMSA Sud Aquitaine.

Article 4

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant auprès du Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine dont relèvent les personnes concernées par le présent traitement.

Le Correspondant Informatique et Libertés
de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole
Sud Aquitaine

Christian SIXTO

Fait à Pau, le 11 Février 2011

Le Directeur

Eric DALLE